



MESSAGE RELATIF AU CRÉDIT D'ÉTUDE POUR « LES TERRASSES DU MANOIR »

Ouverte en 1990 et propriété des communes de Givisiez (50 %), Corminboeuf et Granges-Paccot (25 % chacune), la Résidence « Le Manoir » compte aujourd'hui 55 lits. Elle offre aussi 68 postes de travail (équivalents plein-temps) à quelque 100 personnes de la région.

Dirigé par M. Michel Meyer, ce home médicalisé est géré par la Fondation du Manoir, qui réunit les trois communes propriétaires et la paroisse catholique de Givisiez/Granges-Paccot.

Constats

Les besoins en structures pour personnes âgées croissent sensiblement et se modifient au fil du temps. Avec le vieillissement de la population, aujourd'hui, deux résidents sur cinq sont atteints de démence et il s'agit de répondre à cette évolution de manière adaptée à chaque étape de vieillissement.

Le nouveau mode de financement des soins offre certaines opportunités pour les institutions du type du Manoir. Conformément au "Projet Senior +" établi le 27 janvier 2010 par la Direction de la santé et des affaires sociales, les pouvoirs publics ne peuvent plus se limiter à définir l'offre de prestations résidentielles en établissements médico-sociaux (Ems), mais ils doivent se concerter en vue de développer de manière significative des structures intermédiaires ainsi que des prestations à même de garantir les soins et l'accompagnement social des personnes âgées vivant à domicile.

Intentions

L'idée maîtresse du projet nourri par la Fondation du Manoir, est d'offrir aux personnes âgées légèrement à fortement dépendantes des solutions appropriées et aux meilleurs coûts. La Résidence deviendrait alors un centre de convergence, offrant de nombreuses prestations complémentaires telles que : Ems, centre de courts séjours, appartements protégés, foyer de jour et foyer de nuit, espace santé, unité de psycho-gériatrie, unité mobile de soins, restauration et repas à domicile.

Fort heureusement, la propriété du Manoir – acquise en 1982 par la commune de Givisiez – est suffisamment vaste (12'082 m²) pour permettre un tel développement. Elle est aussi idéalement située par rapport à son bassin de population, au centre du village, aux accès routiers et aux transports publics. Le voisinage du PAD Chanteclair – lui aussi en mains de la commune – offre de surcroît d'intéressantes possibilités de synergies.

Baptisé "Les Terrasses du Manoir", le projet à étudier s'articule sur trois axes :

- l'agrandissement du home médicalisé, au niveau du rez, où les espaces de service sont actuellement sur-occupés, trop exigus ou font carrément défaut;
- la réalisation d'un centre de courts séjours de 10 à 15 lits, lié à une extension de 5 à 10 lits pour les longs séjours (dont le principe déjà admis par la CODEMS),
- la construction de 10 appartements protégés (8 x 2 pièces et 2 x 3 pièces), modulaires et réversibles en chambres.

Prévisions de coûts

Un avant-projet estime à CHF 16 mios le coût de ces ouvrages, à savoir :

CHF 6 mios	pour l'agrandissement du home médicalisé, dont les frais financiers sont pris en charge par la CODEMS
CHF 5 mios	pour le centre de courts séjours dont les frais financiers sont pris en charge par la CODEMS
CHF 5 mios	pour les appartements protégés, qui s'autofinancent.

Crédit d'étude

Il appartient à la Fondation du Manoir de mener les études nécessaires, en respectant le cadre légal applicable aux marchés publics.

Pour financer la participation de la commune de Granges-Paccot à l'étude du projet "Les Terrasses du Manoir", le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 14 décembre 2011 un crédit de CHF 210'000.-, à financer par des capitaux disponibles.

Avec l'accord de la Commission financière, le Conseil communal a déjà engagé en 2011 une somme de CHF 40'000 pour l'établissement de l'avant-projet, montant qui sera intégré aux comptes d'investissements 2011.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :



Claude Robatel



Le Syndic :



René Schneuwly